

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 novembre 2011

DCM N° 11-11-04

Objet : Mobiliers urbains : avenants liés aux travaux.

Rapporteur : M. MARTALIE, Conseiller Municipal

Depuis plusieurs années des travaux structurants d'envergure se multiplient sur Metz (réaménagement des places République, Mazelle, réalisation du transport collectif urbain en site propre METTIS).

Ces travaux nécessitent des déposes, des poses, des arrêts de fonctionnement de mobiliers urbains (sanisettes, abris bus ...) qui impactent l'équilibre économique et les conditions édictées dans plusieurs contrats passés avec la société JC DECAUX.

I. Marché n° 2008-001

Concernant le marché n° 2008-001 la Ville de Metz a confié à la société SEMUP filiale de DECAUX le soin d'installer avenue Ney et place du Général de Gaulle deux sanitaires dans des colonnes d'affichage.

Du fait des travaux de la place de la république, le sanitaire situé avenue Ney n'a pas fonctionné sur une période cumulée de plus d'un an.

Du fait des travaux à venir Place de Gaulle, le sanitaire concerné ne fonctionnera pas de décembre 2011 au second trimestre 2012.

Afin de tenir compte de ces évènements il est proposé de prolonger le marché d'une année soit au 31/12/2017 en accord avec le titulaire.

Le marché est modifié en conséquence par avenant.

II. Marché n° 99.0252

Concernant le marché n° 990252 la Ville de Metz a confié à la société JC DECAUX le renouvellement et l'amélioration du mobilier urbain et des équipements annexes mis gratuitement à la disposition des usagers du réseau de transport en commun.

Dans le cadre des travaux liés au projet METTIS, seize abris bus font l'objet d'un déplacement.

En application de l'article 14-3 du marché le titulaire est en droit de percevoir un montant correspondant aux frais engendrés à cette occasion.

Dans la mesure où ces frais sont une conséquence directe du projet METTIS, il est normal de faire supporter le montant par Metz Métropole, autorité organisatrice des transports qui à ce jour n'a pas de lien contractuel avec la Société JC DECAUX.

C'est pourquoi, il est proposé de conventionner avec Metz Métropole cet acte portant sur une somme évaluée à 32 438,55 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

VU le marché n° 2008-001

VU le marché n° 990252

CONSIDERANT que le nombre de sanisettes déposées et arrêtées par le caractère exceptionnel des travaux engagés pour réaménager la ville a modifié l'équilibre économique du marché n° 2008-001. Il convient, afin de prendre en compte l'impact de leur indisponibilité de réajuster en conséquence la durée globale du contrat.

CONSIDERANT que les travaux METTIS ont généré le déplacement d'un certain nombre d'arrêts dans les secteurs Plantières, Gare, Centre-Ville Patrotte nécessitant la dépose et l'installation de 16 abris bus publicitaires JC DECAUX dont le coût financier est évalué à 32 438,55 €. Il appartient à la Ville d'en supporter le coût et de le reporter sur Metz Métropole, autorité organisatrice de transports.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

D'ACCEPTER l'avenant proposé sur le marché n° 2008-001.

DE CONVENTIONNER avec Metz Métropole les engagements réciproques concernant les modalités de réalisation et de financement des aménagements induits aux déplacements des arrêts de transports.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer les avenants et conventions concernés et tous actes y afférant.

DONNE à Monsieur le Maire de Metz ou à son représentant tous pouvoirs à l'effet des présentes et de ses suites.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

Jacques TRON

Service à l'origine de la DCM : Direction Générale des Services Techniques

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 1.1

Séance ouverte à 18 h 00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 44

Absents : 11

Dont excusés : 11

Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE